

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2021-10

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussignée greffière de la municipalité, QUE :

Le 18 mai 2021, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2021-10 créant une réserve financière en environnement permettant de protéger, valoriser et développer le territoire de manière écoresponsable et durable. Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement, le 7 juin 2021.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 16^e jour du mois de juin 2021.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière